



Quel licenciement choisir ?

Par **Audrey**, le **29/08/2011** à **20:29**

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail au mois de juin, disjonction claviculaire.

J'ai été arrêté jusqu'à maintenant car je travail dans les fruits & légumes et je porte de lourdes charges.

Mon médecin m'a dit de reprendre le travail pour voir si mon épaule supporte à nouveau les charges.

Depuis cet accident, je souhaite quitter mon entreprise et changer de travail.

J'ai pensé à un licenciement pour inaptitude ou un licenciement à l'amiable.

Je ne voudrais pas perdre tous mes droits.

Que me conseillez-vous ?

Merci.

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **16:40**

Bonjour

Combien de temps a duré votre arrêt pour accident du travail.

L'accident de travail a été déclaré à la CPAM.

Si votre arrêt pour accident de travail est supérieur à 8 jours, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui demandez de vous prévoir une visite de reprise à la médecine du travail pour le jour prévu de la reprise de

vosre poste.

Il ne pourra pas refuser. Son refus pourrait être considéré par le Conseil des Prud'hommes comme un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le médecin du travail est la seule personne compétente qui décidera si vous êtes apte ou inapte à reprendre votre poste.

Vous garderez une copie de votre lettre.